



Syndicat des Anesthésistes Libéraux

Communiqué de presse

Lundi 13 août 2012

Le syndicat des anesthésistes libéraux (AAL), composante du syndicat Le BLOC qui représente près de 60% des anesthésistes, des chirurgiens et des obstétriciens libéraux français, s'indigne contre les déclarations du "manifeste des médecins solidaires" stigmatisant les compléments d'honoraires des médecins. Ces propos témoignent de l'ignorance réelle ou convenue des médecins soutenant ces déclarations, de l'insuffisance considérable des tarifs opposables de la sécurité sociale pour les praticiens de bloc opératoire (certains de ces tarifs n'ayant pas été revalorisés depuis trente ans).

Aussi presque tous les partenaires conventionnels et les hommes politiques reconnaissent officiellement la nécessité de ces compléments d'honoraires qui constituent le seul moyen pour les praticiens de faire face à l'augmentation croissante de leurs charges, de répondre aux obligations réglementaires sans cesse plus coûteuses et de pouvoir investir dans de nouvelles techniques non prises en charge par la sécurité sociale. Ils admettent aussi que près de la moitié des actes des médecins de Secteur II sont réalisés au tarif opposable. L'objectif ultime pour les praticiens étant de continuer à offrir aux patients le libre choix pour des soins de qualité, d'améliorer encore la sécurité périopératoire et obstétricale dans les établissements privés, avec le souci d'un coût moindre pour la collectivité qu'à l'hôpital public. L'AAL rappelle que tous les patients bénéficiant de la CMU, CMU-C, AME et toutes les urgences sont soignées par des médecins en secteur II au tarif opposable pour permettre à tous d'accéder aux soins.

En réalité, il n'y a pas aujourd'hui de problème d'accès aux soins en raison de la pratique d'honoraires complémentaires, pour preuve : l'Inspection Générale de la Santé rappelait dans son rapport que nos concitoyens renonçaient aux dépenses de santé uniquement dans les domaines des soins dentaires et de la lunetterie.

Rappelons que l'objectif affiché des négociations n'est pas de supprimer les dépassements mais de les « moraliser ». Les négociations conventionnelles qui vont s'ouvrir début septembre sont une opportunité pour les partenaires conventionnels d'en finir avec l'hypocrisie récurrente qui dénonce les compléments d'honoraires en occultant les préoccupations majeures que sont la dégradation des soins, les gaspillages et la mauvaise gestion en matière de dépenses de santé, et de garantir pour les patients un accès à une médecine de qualité à un juste prix pour tous.

Contact presse :

Jérôme Vert - Secrétaire général AAL - Co secrétaire général LE BLOC
06 73 69 90 82